

Intervention du Père Olivier Leborgne, Vicaire Général du diocèse de Versailles.

Mesdames, Messieurs, Chers Pères,

Permettez-moi de vous saluer. C'est donc au nom de Mgr Aumônier que je suis présent parmi vous et que je vous adresse ces quelques mots. Cette rencontre étant organisée dans la ville de Versailles, l'évêque du lieu désire ainsi manifester son intérêt pour tous ceux qui y participent et je remercie donc les organisateurs de cette rencontre de m'avoir permis de prendre la parole devant vous.

Les mots de l'Apôtre des Nations que nous entendions dans la liturgie de ce jour, selon la forme ordinaire du rite, me paraissent tout à fait adaptés à ce que j'ai compris de l'esprit de cette rencontre, et je me permets de vous les relire : « Frères, s'il est vrai que dans le Christ on se reconforte les uns les autres, si l'on s'encourage dans l'amour, si l'on a de la tendresse et de la pitié, alors, pour que ma joie soit complète, ayez le même amour, le même sentiment. Recherchez l'unité. Ne soyez jamais intrigants ni vantards, mais ayez assez d'humilité pour estimer les autres supérieurs à vous-mêmes. Que chacun ne soit pas préoccupé de lui-même mais aussi des autres. Ayez entre vous les mêmes sentiments que l'on doit avoir dans le Christ Jésus ». Et suit la magnifique hymne aux Philippins, que, malheureusement je ne prends pas le temps de citer.

Cette rencontre a pour objet d'évoquer la mise en œuvre en France du Motu Proprio Summorum pontificum donné par Benoît XVI le 7 juillet 2007. Je me bornerai pour ma part à vous livrer quelques éléments concernant cette mise en œuvre dans le diocèse de Versailles et à évoquer quelques questions qui peuvent y être liées.

A l'heure où a été rendu public le Motu Proprio du Saint-Père, le diocèse de Versailles vivait déjà une application généreuse du Motu Proprio Ecclesia Dei afflictata, puisque dans trois lieux, non seulement la messe selon ce que nous appelons désormais la forme extraordinaire du rite romain y était célébrée, et que le catéchisme y était donné, l'ensemble des sacrements célébré, et que les chapelains et vice-chapelains respectifs pouvaient y déployer leurs ailes pastorales dans une bonne intelligence et fraternité avec le clergé diocésain. Pour une part, et j'y reviendrai, Mgr Aumônier et son prédécesseur, avaient anticipé sur le futur Motu Proprio.

Quand, il y a un peu plus d'un an, celui-ci a été publié, Mgr Aumônier a pris deux décisions, qu'il a communiquées le 9 juillet à l'ensemble des prêtres du diocèse. D'une part, soutenir les lieux déjà existants, proposant la messe selon le missel extraordinaire, et d'autre part, demander aux prêtres du diocèse, dans l'esprit du Motu Proprio reçu dans sa totalité, d'accueillir volontiers les demandes faites par des groupes stables, en discernant, dans la sollicitude pastorale, ce qui paraissait opportun et possible. Vous le savez sans doute, cela a permis non seulement que des messes selon la forme extraordinaire du rite soient célébrées dans des lieux où elles ne l'étaient pas auparavant en semaine, je pense à Saint-Nom-la-Bretèche ou au Vésinet, ou certains dimanches, comme à Rambouillet, mais aussi, cela a permis des célébrations dominicales, selon la forme extraordinaire du missel romain, dans deux nouveaux lieux : Rolleboise, dans l'ouest du diocèse, et tout récemment, la Chapelle des Clarisses à Versailles.

Pour Rolleboise, nous pouvons remarquer que nous sommes là dans la visée explicite du Motu

Proprio, puisqu'il s'agit d'un groupe de fidèles de la Fraternité Saint-Pie X, qui a demandé, avec son pasteur, à revenir dans l'Eglise Mère. A Versailles, le Motu Proprio n'a fait qu'encourager une réflexion que nous avons entamée plusieurs mois auparavant et qui visait à répondre au mieux au bien des fidèles. Les Abbés Guimon et Servigny, qui ont demandé à être incardinés dans le diocèse de Versailles, ont été confirmés comme chapelain et vice-chapelain de Notre-Dame des Armées, et la Chapelle des Clarisses est désormais confiée au curé de la paroisse Saint-Louis, pour que la messe selon la forme extraordinaire du rite y soit célébrée. Les Abbés Leroux et Cayla de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, y ont été nommés vice-chapelains. C'est ainsi maintenant six lieux dans le diocèse, qui non seulement proposent ainsi quinze messes selon la forme ancienne du missel tous les dimanches, dont sept à Versailles-ville, et neuf dans un rayon de 3 kilomètres autour de la paroisse Notre-Dame, mais aussi permettent à l'ensemble de l'activité pastorale de se développer.

Voici donc où nous en sommes aujourd'hui. Certains pensent que ce n'est pas assez. Il est certain que personne ne fait assez pour la communion, et que l'Esprit-Saint nous pousse à toujours progresser en ce sens. En même temps, nous savons tous ce qui est de foi catholique, que c'est l'évêque, successeur des Apôtres et pasteur au nom du Christ, par la grâce de l'Onction reçue lors de son ordination, qui est le garant de l'unité, et que si Amour et Vérité se rencontrent comme le dit le Psaume 84, et que donc il n'est pas de Charité sans Vérité, pas plus qu'il n'est de Vérité sans Charité, la disponibilité à l'Esprit qui fait la communion sous l'autorité de l'évêque, ne saurait se confondre avec quelque esprit mondain de revendication ou de groupes de pression.

De nombreuses questions se posent encore. Parmi celles-ci, j'en évoquerai quatre.

Première question : qu'est-ce qu'un groupe stable ?

Le Motu Proprio n'en donne pas de définition. Si certains peuvent clairement être nommés comme tels, et il y en a plusieurs dans le diocèse, une demande personnelle de deux ou trois personnes peut-elle être réputée un groupe stable ? Et qu'en est-il quand une personne dit représenter un groupe dont elle veut pourtant garder l'anonymat ?

Pour la deuxième question, permettez-moi de citer l'article 5, paragraphe 1 du Motu Proprio du Saint-Père dans son intégralité. Je cite : « Dans les paroisses où il existe un groupe stable de fidèles attachés à la tradition liturgique antérieure, le curé accueillera volontiers leur demande, de célébrer la messe selon le rite du missel romain édité en 1962. Il appréciera lui-même ce qui convient pour le bien de ces fidèles, en harmonie avec la sollicitude pastorale de la paroisse, sous le gouvernement de l'évêque, selon les normes du Canon 392, en évitant la discorde et en favorisant l'unité de toute l'Eglise ».

La visée du Saint-Père Benoît XVI est, par le Motu Proprio, de favoriser l'unité.

L'article 5, dans son paragraphe 1, dit deux choses qui, me semble-t-il, sont inséparables : dans la Vérité, il faut faire tout ce qui est possible pour élargir la communion si l'on peut dire et en ce sens accueillir volontiers la demande, la demande d'un groupe stable, d'une part ; et d'autre part, le curé concerné doit apprécier ce qui convient pour le bien des fidèles, et je cite le Motu Proprio : « en harmonie avec la sollicitude pastorale de la paroisse, sous le gouvernement de l'évêque, en évitant la discorde et en favorisant l'unité de l'Eglise ».

Le Pape fait donc appel à la responsabilité pastorale des curés pour, si l'on peut dire, élargir la communion sans l'abîmer. Je vais prendre deux exemples pour illustrer ce propos. Nous sommes confrontés à Versailles à un bon problème, aussi paradoxal cela puisse-t-il paraître. Les églises de Versailles, et vous pourrez vérifier, sont pleines le dimanche. La paroisse Notre-Dame, pour ne citer qu'elle, rassemble tous les dimanches 3600 fidèles pour la messe, selon la forme ordinaire du rite. La demande qui a été faite, au moins dans une de ses formulations à un moment, demanderait de déplacer peu ou prou toutes les messes du matin, ce qui concerne 2500 fidèles. Autre exemple, dans une autre paroisse du diocèse où une demande a été faite et accueillie avec une réelle bienveillance par le curé, quand après réflexion et concertation, il a annoncé qu'il était dans l'impossibilité de répondre favorablement à cette demande, toute l'assemblée dominicale a applaudi. Ces applaudissements ont blessé certaines personnes, comment ne pas les comprendre ? Cela blesse l'unité, cela m'a blessé. On ne peut que regretter cette réaction spontanée de l'assemblée. Mais on ne peut pas l'ignorer. Cela veut dire qu'il y a des craintes et des peurs et qu'il faut sans doute plus que quelques mois pour les apaiser. C'est un long travail que d'œuvrer pour l'unité, et il faut tout faire pour, mais comme dit le Saint-Père, cela ne doit pas provoquer la discorde. La question est importante et elle habite le cœur de Mgr Aumônier : comment travailler à la communion sans abîmer la communion ? Cela ne signifie pas que rien n'est ou ne sera possible, mais qu'il faut du temps, du dialogue et que rien ne sera possible, sans une détermination partagée qui évite tout ce qui ajoute aux peurs, excite les craintes ou même, inconsciemment, favorise la discorde.

Autre question : le Motu Proprio favorise l'instance paroissiale pour répondre à la demande de groupes stables. S'agit-il alors seulement de mettre à disposition un lieu matériel et physique, aussi proche et beau soit-il, ou de permettre une vraie communion paroissiale ? En d'autres termes, sommes-nous fidèles à l'esprit du Motu Proprio quand on veut une messe, quitte à faire venir un prêtre d'ailleurs pour la célébrer et donner le catéchisme, ou devons-nous favoriser des solutions véritablement paroissiales où un prêtre puisse célébrer la messe selon les deux formes du missel pour rassembler sa communauté et offrir une vraie cohérence pastorale ? Des prêtres du diocèse de Versailles désirent, dans ce sens, sincèrement apprendre à célébrer la messe selon la forme extraordinaire du missel, et plusieurs l'ont déjà fait. Certains aussi qui célèbrent habituellement selon la forme extraordinaire désirent apprendre à célébrer selon la forme ordinaire pour donner une visibilité plus forte à cette unité. Je m'en réjouis profondément.

Une dernière question habite un certain nombre de prêtres de notre diocèse, qu'il me paraît important de vous partager. S'il est vrai, comme le dit l'adage théologique, que l'Eucharistie fait l'Eglise, alors comment le signifier concrètement ? L'une des spécificités de la Foi catholique, vous le savez, est qu'elle est très réaliste. Comment donc le signifier concrètement quand un curé ne peut jamais rassembler sa communauté dans une même forme de l'unique rite romain ?

En vous remerciant de votre attention, et en vous priant de bien vouloir m'excuser du fait que je ne pourrai pas rester très longtemps et que vous allez me voir partir assez vite, je voudrais vous souhaiter une bonne rencontre. Je la confie à Notre-Dame pour que, par son intercession, nous devenions toujours davantage ce que nous sommes et ce que la messe ne cesse de faire de nous, l'unique Corps du Christ, livré pour le salut du monde. Je vous remercie.